



PROSANTÉ

UN PRODUIT
HUMANIA ASSURANCE

VOUS ÊTES MEMBRES D'UNE ASSOCIATION
ET VOUS TRAVAILLEZ UN MINIMUM DE
**21 HEURES PAR SEMAINE ET
35 SEMAINES PAR ANNÉE ?**

.....

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE NOTRE
PROTECTION D'ASSURANCE SALAIRE ACCIDENT-
MALADIE À TRAVERS NOTRE OFFRE SPÉCIALE
POUR GROUPE ASSOCIATION !



ASSURANCE SALAIRE SIMPLE ET RAPIDE

- ✓ Aucune exigence médicale
- ✓ Aucune profession refusée
- ✓ 2 Plans de protection disponibles :
Essentiel ou Supérieur
- ✓ Avenant de retour de primes et avenant de
décès mutilation accidentelle disponibles
- ✓ Montant maximal de couverture
de 2000 \$ par mois avec un
questionnaire de santé abrégé
(possibilité d'augmenter la couverture
grâce à des exigences régulières)
- ✓ Rabais stabilité d'emploi disponible,
selon votre situation actuelle
- ✓ Clause de condition préexistante de
12 mois applicable





ASSURANCE PAIEMENTS COMPLÈTE

- ✓ Aucune limitation sur le nombre d'employé ou la profession exercée
- ✓ Montant maximal de couverture de 2000 \$ par mois avec un questionnaire de santé abrégé (possibilité d'augmenter la couverture grâce à des exigences régulières)
- ✓ Durée de prestation flexible : 1, 2, 3, 5, 65 ans
- ✓ Remboursement de prime disponible en avenant

* Le montant maximum combiné des deux protections ne peut excéder 3000 \$ par mois.



PROSANTÉ



Contactez vos conseillers en sécurité financière
pour obtenir plus d'informations sur la solution
d'assurance adaptée à vos besoins.

Tommy Brochu

*Conseiller en sécurité financière
& représentant en épargne collective*

Tommy@brochuservicesfinanciers.com

819-452-4464

Valérie Castonguay

Conseillère en sécurité financière

valerie.castonguay@sf-vc.com

819-578-2273

2144 ,rue King Ouest, bureau 110, Sherbrooke, Québec, J1J 2E8

Nouveauté

pour les membres de
**l'Association des
Massothérapeutes du
Québec**



**LES MEMBRES PEUVENT MAINTENANT
BÉNÉFICIER D'UN PLAN
D'ASSURANCE POUR GROUPE
ASSOCIATION DISPONIBLE
À LA CARTE SELON VOS BESOINS.**

- Assurance invalidité salaire et frais généraux
 - Avenant de remboursement des primes payées disponibles
- Assurance maladie complémentaire (Couverture des services de professionnels de la santé)
- Assurances dentaires
- Assurance vie et maladies graves
- Et plusieurs autres garanties

**Vous n'avez pas accès
à l'assurance collective ?**

**Nous avons maintenant
une alternative intéressante
pour nos membres.**

**Veillez-vous référer à vos conseillers
mandatés afin d'obtenir plus d'informations.**



Le remboursement de prime est un avenant supplémentaire disponible sur votre contrat d'assurance invalidité lors de la souscription.
Le remboursement de prime est disponible par tranche de 20 ans ou à l'âge de 65 ans selon le produit d'assurance choisi. Les produits et leurs caractéristiques sont sujets à changement. Certaines conditions s'appliquent, contactez vos représentants autorisés dès maintenant pour vérifier votre exigibilité aux programmes.



Valérie Castonguay

819 578-2273

valerie.castonguay@sf-vc.com



Tommy Brochu

819 452-4464

tommy@brochuservicesfinanciers.com

2144, rue King Ouest, bureau 110, Sherbrooke, Québec, J1J 2E8

Les membres de l'Association des Massothérapeutes du Québec peuvent maintenant adhérer à une assurance vie et/ou assurance maladie grave allant jusqu'à 35 000\$ sans aucune question de santé.



Protégez-vous et votre famille en toute simplicité grâce à l'entente de partenariat mise en place pour les membres de l'Association des Massothérapeutes du Québec.

La souscription à une assurance vie ou maladie grave peut parfois s'avérer complexe et même décourageante, en particulier lorsqu'il faut répondre à une multitude de questions de santé et subir des évaluations approfondies. C'est pour cette raison que nous avons maintenant une solution simple et sans tracas pour les membres de l'Association des Massothérapeutes du Québec.

Dites adieu aux processus complexes et bienvenus à une approche plus facile. Avec notre assurance vie et/ou maladie grave, l'adhésion vous est maintenant offerte sans aucune question de santé. *

Contactez vos conseillers mandatés dès maintenant pour en savoir plus ou bien, remplissez le formulaire de demande de renseignement ci-dessous.



Valérie Castonguay

819 578-2273
valerie.castonguay@sf-vc.com



Tommy Brochu

819 452-4464
tommy@brochuservicesfinanciers.com

2144, rue King Ouest, bureau 110, Sherbrooke, Québec, J1J 2E8

Assurance maladies graves couvrant jusqu'à 40 maladies.

Vous préoccuper de l'avenir ne devrait pas être source de stress. Nous sommes fières de pouvoir maintenant vous offrir un avantage supplémentaire maintenant disponible à la souscription pour nos membres.

Profiter dès maintenant du plan d'assurance mise en place pour nos membres.



* Montant de couverture limitée à 35 000\$ sans question de santé, montant supérieur disponible en tarification complète. Couverture disponible en assurance vie et/ou maladies graves. Plusieurs conditions s'appliquent. Les produits et ses caractéristiques sont sujets à changement.



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ABRÉGÉ

Les membres de l'Association des Massothérapeutes du Québec (AMQ) ont maintenant la possibilité d'adhérer à une couverture d'assurance invalidité via un questionnaire de santé abrégé pour associations.



Voici entre autres les PRINCIPAUX AVANTAGES d'un questionnaire de santé abrégé :

Simplification du processus :

Le questionnaire de santé abrégé est beaucoup plus simple et rapide pour nos membres par rapport à une tarification complète qui implique souvent des examens médicaux approfondis. Grâce à l'entente mise en place avec votre association, vous avez la possibilité d'éviter certaines exigences normalement requises en assurance invalidité.

Gain de temps et moins d'inconfort :

Évitez les rendez-vous médicaux et les examens supplémentaires peuvent vous faire gagner beaucoup de temps. Les approbations sont généralement obtenues beaucoup plus rapidement, ce qui signifie que la couverture d'assurance peut être mise en place rapidement. Éviter les prises de sang et les échantillons d'urine peut être beaucoup moins stressant et moins demandant pour vous dans votre horaire chargé.

Facilité :

Les demandeurs qui ne souhaitent pas subir des examens médicaux approfondis ou qui ont des antécédents médicaux complexes peuvent trouver plus facilement une couverture optant pour notre questionnaire de santé abrégé. Cela peut être particulièrement avantageux pour ceux qui ne craignent de se voir refuser une couverture en raison de problèmes de santé préexistants.

Obtenez un produit axé en toute simplicité grâce à l'entente mise en place avec votre association. Contactez vos conseillers mandatés dès maintenant pour en savoir davantage.

Certaines conditions s'appliquent.

Communiquez avec Valérie Castonguay ou Tommy Brochu dès aujourd'hui pour en savoir plus.



Valérie Castonguay
819 578-2273 – valerie.castonguay@sf-vc.com



Tommy Brochu
819 452-4464 – tommy@brochuservicesfinanciers.com